



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5114

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association des généalogistes de la vallée du Gier pour la numérisation du fonds Clapisson détenu par les Archives municipales

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5114 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DES GENEALOGISTES DE LA VALLEE DU GIER POUR LA NUMERISATION DU FONDS CLAPISSON DETENU PAR LES ARCHIVES MUNICIPALES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Parmi les missions des Archives municipales de Lyon, la diffusion de contenus en ligne a connu ces dernières années un développement important, ce qui suscite l'intérêt des internautes et des propositions de partenariat en vue d'ouvrir à la consultation en ligne de nouveaux fonds d'archives.

Certains fonds d'archives, prioritaires, sont traités par les Archives municipales de Lyon. D'autres concernent un public plus restreint ou spécialisé, leur numérisation n'est pas prévue dans l'immédiat.

Tel est le cas du fonds Clapisson constitué de 17 cartons d'archives, renfermant environ 8800 documents, datés du 14^e au 17^e siècle. Ces documents sont principalement des actes notariés, dressés sur parchemin ou sur papier.

Ce fonds fait l'objet d'un travail de classement et d'inventaire.

L'association des Généalogistes de la vallée du Gier travaille régulièrement avec des services d'archives à la numérisation de leurs fonds. L'association se voit fournir l'accès à certains fonds, les numérise et réutilise ensuite les résultats de ces numérisations afin d'en offrir un accès plus facile au plus grand nombre, à travers son site internet.

L'association a sollicité la Ville de Lyon/Archives municipales afin d'avoir accès au fonds Clapisson et de le numériser.

Les archives municipales fourniront un espace de la salle de lecture à l'association afin que celle-ci procède aux prises de vue numériques. A l'issue de ce travail de numérisation qui doit s'étaler sur douze mois, l'association se verra octroyer une licence de réutilisation d'informations publiques à titre non commercial, conformément au règlement général approuvé le 14 novembre 2016, afin de pouvoir diffuser les éléments numérisés sur son site internet.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de mise en œuvre de cette numérisation.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et l'association des généalogistes de la vallée du Gier, pour la numérisation du fonds Clapisson, détenu par les Archives Municipales de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER